



Pessac le 26 septembre 2008

ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERÊTS
DES QUARTIERS ET COMITES DE
BIENFAISANCE ET FÊTES
Groupement déclaré sous le n°3240
Agréé protection de l'environnement

Siège social : Salle Le Milton
24 rue Marcade 33600 PESSAC
✉ 17 avenue André Dangleade
☎ 05 56 45 55 51

www.federation-quartiers-pessac.com
Courriel : federation@federation-quartiers-pessac.com

Monsieur le Maire de Pessac
Mairie de Pessac
Place de la Vème République
33604 PESSAC CEDEX

~~~~~

Objet : *Dispositif d'aide aux quartiers*  
Références : Votre lettre du 11 mars 2005  
Notre lettre du 23 septembre 2005  
Notre lettre du 2 novembre 2006  
Notre lettre du 29 octobre 2007

P.Jointe : Une annexe  
Notre Réf. : FscqP-2007-021

~~~~~

Monsieur le Maire,

Je vous adresse en pièce jointe les propositions de répartition du dispositif d'aide aux quartiers et à leur fédération pour l'année 2008.

Ce dispositif d'aide supplémentaire aux quartiers et à leur fédération répond toujours bien, dans son principe et dans ses modalités, aux attentes de notre groupement.

Cependant il est rappelé que la principale difficulté réside dans l'insuffisance de la dotation par rapport aux besoins, déjà signalée les années précédentes.

En effet, la somme globale allouée, inchangée depuis la création de ce dispositif, permet juste de reconduire les actions de communication des quartiers vers les habitants notamment sous forme de journal - qui doit être relayé par le site de la fédération - que ce soit une création, une augmentation de la pagination (et) ou de la périodicité. La pérennisation de ces actions, jugées prioritaires, crée un *effet de cliquet* dans l'allocation de la ressource sachant aussi que la fédération porte seule le site internet des quartiers. Cette année cependant le montant maximum alloué a été réduit pour les quartiers, la Fédération pour sa part étant elle-même limitée au double du quartier le mieux doté.

En outre, l'imputation du soutien aux manifestations organisées à l'occasion des **anniversaires décennaux** sur une dotation inchangée. La fédération a dû renoncer, cette année encore, à cette célébration (70 ans en 2006). Pessac-Bourg l'a reporté à 2009, année qui sera aussi celle du centenaire de France-Alouette...

Enfin, des actions portant sur la « *mémoire des quartiers* » qui participent à la création du lien social intergénérationnel et à l'histoire de notre ville, mériterait également un soutien significatif.

Dans ces conditions je vous propose à nouveau de porter la dotation à 5000 € dès que possible et d'abonder ce fonds des subventions non sollicitées par les quartiers.

Je vous prie d'agréer, *Monsieur le Maire*, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

D. LESTYNEK